



Néronde, le 6 mai 2010.

Le Proviseur

Circulaire : Trousses de secours / Véhicules du lycée

Une trousse de secours équipe désormais chacun des véhicules du lycée (sauf l'IVECO).

Ces trousses de secours comportent « au minimum [...] un antiseptique, des compresses, des pansements, bandes, [...], ciseaux. » et ce conformément au protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et le EPLE paru au BOEN HS n° 1 du 6 janvier 2000.



De plus, vous y trouverez :

- des gants jetables,
- un rouleau de sparadrap,
- un sac poubelle,
- une pince à écharde,
- une couverture de survie,
- une poche de froid instantanée à usage unique,
- un coussin hémostatique d'urgence,
- des sachets de solution hydroalcoolique,
- des serviettes et tampons hygiéniques,
- des mouchoirs en papier,
- des pipettes de sérum physiologique,
- du sucre et des gâteaux secs,
- des masques anti-projection.



Cette mise en place de trousse de secours au sein de nos véhicules ne vous dispense aucunement de **prendre contact, plusieurs jours avant la sortie pédagogique, avec les infirmiers du lycée**. Comme précisé sur le formulaire « sortie pédagogique – autorisation administrative », ce contact permet entre autre d'obtenir des renseignements sur les élèves qui présentent un trouble de la santé particulier nécessitant des **aménagements spécifiques** pour la sortie pédagogique (projets d'accueils individualisé par exemple avec l'apport, pour la sortie, des médicaments concernant l'élève qui bénéficie de ce **PAI**).

Les infirmiers vous donneront avant le départ les consignes santé nécessaires et apprécieront avec vous l'utilité de compléter la trousse de secours (en fonction des activités proposées) ou d'emporter une trousse supplémentaire.

Comme indiqué sur le formulaire cité plus haut, l'adulte accompagnateur responsable doit veiller à emporter lors de la sortie pédagogique les **photocopies des « fiches d'urgence non confidentielles »** des élèves de la classe ou de la section concernée. Ces fiches étant disponibles auprès des surveillants.

De plus, le téléphone portable du lycée doit être emprunté systématiquement lors de tout déplacement extérieur avec les élèves.

Pour des questions de responsabilité et de "traçabilité", vous noterez, sur un cahier (dit "carnet d'intervention") qui est inséré dans chaque trousse, chacune de vos interventions avec le nom, le prénom de la personne prise en soin, les symptômes présentés, le(s) geste(s) réalisé(s), avec votre nom, l'heure, la date et l'intitulé de la sortie pédagogique¹.

Si vous utilisez la trousse durant la sortie, en plus de noter vos interventions sur le carnet, **vous veillerez systématiquement à me remettre la trousse utilisée au moment de la remise des clés du véhicule** afin que les infirmiers puissent la réarmer.

Comme indiqué sur la circulaire interne du 23 avril 2007 portant sur les rappels concernant la gestion des soins et des urgences en l'absence des infirmiers et du médecin du lycée, je vous précise à nouveau que :

- Les soins et les urgences sont assurés par les personnels titulaires, soit de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) [et désormais du PSC1], soit du certificat de sauvetage secourisme du travail (SST). Cependant, **il appartient à chaque adulte de la communauté éducative de porter secours à toute personne en danger** ;
- Aucun médicament ne peut être délivré en l'absence des infirmiers ou du médecin de l'Education Nationale. Exception faite pour : les médicaments inscrits sur le PAI d'un élève, les prescriptions faites par le médecin régulateur du SAMU – Centre 15, les prescriptions médicales écrites, datées et signées (*Cf. Protocole Santé n°2*) ;
- **Le port de gants est obligatoire lors de tout contact ou risque de contact avec du sang ou des liquides biologiques.** (*gants disponibles [...] dans les trousse de secours*) ;
- La SAMU – Centre 15 reste la référence dans la régulation à distance de la prise en charge médicale d'une personne en détresse. Le médecin régulateur du 15 a pour but d'apporter la réponse à toutes les demandes : conseils téléphonique et renseignements pour les soins à donner sur place au service de toute personne confrontée à un problème de santé, envois du SMUR en cas de situation très grave [...], envoi d'une ambulance...

Les infirmiers, M. BARBIER, Mme MARCHAND et moi-même restons disponibles pour toute demande de précision concernant ces consignes.

signé

Jean Marc ROSSELLI
Proviseur

¹ Exemple : « Le vendredi 22 janvier 2012, 10 h 15, sortie au Musée d'Art moderne de St Etienne ; Dupond DURAND 2IS ; plaie genou droit suite chute par maladresse en sortant du minibus ; HEXOMEDINE + pansement ; Mme X (assistante d'éducation) »